

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L'AMELIORATION DE LA DESSERTE SUR LES COMMUNES DE DOMESSIN ET PONT DE BEAUVOISIN ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

INFORME que ENEDIS projette le raccordement de BT 36 KVA de plusieurs parcelles situées en zones d'activité. Les réseaux seront posés sous les parcelles appartenant à la communauté de communes :

- B 2238 à Domessin,
- A 1706 à Pont de Beauvoisin,
- A 2114-A 2103-A 2100-A 2118 à Saint-Béron.

PRESENTE les projets de conventions de servitudes référencées « Convention ASD 06 » autorisant ENEDIS à poser et entretenir ces réseaux moyennant une indemnité de 50,00 € pour la parcelle B 2238 à Domessin et de 30,00 € pour la parcelle A 1706 à Pont de Beauvoisin et de 416,00 € pour les parcelles A2214 - A2013 - A2100 et A2118 à Saint-Béron.

PRECISE que les tènements concernés par les servitudes sont compatibles avec l'usage de ces parcelles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** à l'unanimité les conventions de servitudes « Convention ASD 06 » proposées avec ENEDIS pour la pose des réseaux électriques ;

➤ **MANDATE** le président pour signer les conventions en objet et tous documents y afférent.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN